



N° de résolution  
ou annotation

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

<b>SÉANCE ORDINAIRE DU</b>
<b>15 JANVIER 2024</b>

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **15 janvier 2024** à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Paul Grondin  
Siège #2 - Darrell Paré  
Siège #4 - Samantha Jalbert-Paré  
Siège #5 - André Roy  
Siège #6 - Rénald Drouin

Est/sont absents à cette séance :

Siège #3 - Julie Leblond

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Ginette Vachon, directrice générale agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Jean-Benoit Létourneau, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 4 décembre 2023
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023
  - 3.3 - Séance extraordinaire (budget) du 18 décembre 2023
- 4 - CORRESPONDANCE
  - 4.1 - EMPRUNT MRC DES APPALACHES (dette tempête Irène)
  - 4.2 - ENERGERE
- 5 - RAPPORT DES COMITÉS
- 6 - GESTION FINANCIÈRE
  - 6.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2023

2024-  
01-8820



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### 7 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 7.1 - Contrat d'assurances collectives - UMQ
- 7.2 - Rénovation de l'hôtel de ville - Ouverture de soumissions
- 7.3 - Déménagement bibliothèque
- 7.4 - Bibliothèque La Bouquinerie
- 7.5 - Office d'Habitation des Appalaches
- 7.6 - Affichage Interne - poste Entretien ménager
- 7.7 - MRC des Appalaches - Facturation Can-explore

### 8 - RÉGLEMENTATION

- 8.1 - Règlement de taxation 2024 2023-257

### 9 - LOISIRS ET CULTURE

- 9.1 - Embauche de Maxime Olivier Roy - coordonnateur camp de jour
- 9.2 - Demande de permis de réunion gala de boxe
- 9.3 - Demande de permis de réunion pour Festi-Neige

### 10 - URBANISME

- 10.1 - Dérogation mineure Ghislain Fortier

### 11 - VARIA

### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

### 13 - PROCHAINE SÉANCE

### 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉE**

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-  
01-8821

#### 3.1 - Séance ordinaire du 4 décembre 2023

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

**ADOPTÉE**

2024-  
01-8822

#### 3.2 - Séance extraordinaire du 18 décembre 2023



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
01-8823

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

### **3.3 Séance extraordinaire (budget) du 18 décembre 2023**

La lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 18 décembre 2023 est dispensée, les élus ayant reçu un exemplaire de celui-ci et en ayant pris connaissance avant ladite séance.

Il est proposé par Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 18 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

## **4 - CORRESPONDANCE**

### **4.1 EMPRUNT MRC DES APPALACHES (dette tempête Irène)**

Nous avons consulté l'avocat de la municipalité en lien avec l'emprunt de la MRC. À la dernière séance du conseil, des citoyens nous demandaient de cesser de payer cet emprunt étant donné que nous n'étions pas tenus d'en faire le remboursement. Alors l'avocate nous informe avoir pris connaissance du jugement rendu en cette cause et elle nous confirme que, considérant le rejet de la demande d'East-Broughton sur tous ses aspects, la MRC, à titre de responsable de la gestion de l'écoulement des eaux, est tenue de faire les travaux, mais peut, en raison de l'engagement pris par votre Municipalité auprès d'elle, en réclamer le remboursement des coûts à East Broughton. Cela étant dit, même si tel engagement de remboursement n'existait pas, je suis d'avis que la MRC aurait pu, à la vue des termes de ce jugement qui reproche l'inaction de la Municipalité avant le transfert de la gestion de l'écoulement des eaux aux MRC, exiger judiciairement tel remboursement.

Ainsi, même si le jugement ne stipule pas spécifiquement que vous avez l'obligation de rembourser le coût des travaux, il demeure non-équivoque que la Municipalité a failli à son obligation d'entretien alors qu'elle en avait la responsabilité de sorte que la MRC, lorsqu'elle en a obtenu la gestion par la loi, n'a pas été informée de la situation ni des travaux d'entretien nécessaires. Il ne serait donc pas difficile pour la MRC de convaincre un autre juge que votre Municipalité doit assumer le coût des travaux à la fois sur la base de l'engagement pris à cet effet, mais aussi sur la base de sa responsabilité civile.

Je vous recommande ainsi de poursuivre le remboursement de ces sommes à la MRC. Il me paraît évident que l'interruption de ce



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
01-8825

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

remboursement entraînerait un nouveau blâme pour la Municipalité dans ce dossier.

### **4.2 - ENERGERE**

Suite à la modification des puissances des luminaires, Energere nous informe que l'économie fait du mois de novembre à décembre a été de 1 146,01\$

### **5 - RAPPORT DES COMITÉS**

Jean-Paul Grondin nous parle qu'il a eu à faire 7-8 sorties dont la participation de plusieurs réunions pour le budget de la Municipalité.

Darrell Paré nous parle du Festival Pré-novice qui aura lieu le 30-31 mars prochain. Notre directrice des loisirs est à la recherche de bénévoles pour cet événement.

André Roy nous parle qu'il a participé à une réunion pour la 2e Rue Est qui doit être refaite. Les travaux sont prévus en 2024. Concernant le dossier des interventions des pompiers, nous avons reçu 3 appels pour le mois de décembre : 7 décembre : alarme au monoxyde de carbone, 20 décembre : feu de cheminée et 28 décembre : fuite de Co2 des compresseurs aréna d'East Broughton. Nous terminons avec 47 appels pour 2023, c'est 20 appels de moins comparativement à 2022. Concernant les appels des premiers répondants de novembre: 3 appels pour East Broughton et 1 appel pour Sacré-Cœur-de-Jésus et pour décembre : 1 appel pour East Broughton.

Rénald Drouin nous parle que la bibliothèque est en installation dans les nouveaux locaux au sous-sol de la Caisse et que l'ouverture est prévue pour la fin février.

### **6 - GESTION FINANCIÈRE**

2024-  
01-8826

#### **6.1 - Comptes à payer pour le mois de décembre 2023**

Attendu que des listes de comptes et de dépenses, datées du mois de décembre 2023 ont été préparées ;

Attendu que ces listes ont été transmises aux élus avant ladite assemblée;

Attendu que des explications ont été données sur les divers comptes à payer ;

Il est proposé par Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité d'approuver un montant de 280 558,53 \$ pour pourvoir aux comptes à payer du mois de décembre 2023 sous forme de paiements manuels, de paiements en ligne, de paiements directs ou sous tout autre forme que ce soit;

Qu'un montant de 129 242,55 \$ soit affecté aux prélèvements des salaires de décembre 2023.



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
01-8827

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

ADOPTÉE

**7 - AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

**7.1 - CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - UMQ**

**CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES -  
ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ**

**REGROUPEMENT LAC-SAINT-JEAN, BAS-  
SAINT-LAURENT,  
GASPÉSIE ET CÔTE-NORD  
2024-2028**

**Attendu que** conformément au *Code municipal*, le conseil municipal de la municipalité d'East Broughton souhaite autoriser son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, soit du (1er janvier 2024 au 31 mars 2028 ;

**Attendu que** Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

**Attendu que** Beneva s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ;

**Attendu que** la rémunération prévue au contrat dans le cadre des regroupements d'assurances collectives de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

**Attendu que** la municipalité d'East Broughton souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurances collectives Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

QUE l'adhésion au regroupement Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord sera d'une durée maximale de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2028;

QUE la Municipalité d'East Broughton mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la municipalité d'East Broughton s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité d'East Broughton durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la municipalité d'East Broughton joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la municipalité d'East Broughton s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société Beneva à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

**ADOPTÉE**

2024-  
01-8828

### **7.2 - Rénovation de l'hôtel de ville - Ouverture de soumissions**

Attendu qu'un appel de soumissions a été envoyé en vue de la rénovation des locaux de l'hôtel de ville.

Attendu que le projet de rénovation a été divisé en deux étapes;

Attendu que nous avons reçu trois soumissions et que nous avons procédé à l'ouverture de celles-ci le 21 décembre dernier.

Attendu que Les Finitions Lyno Boivin a soumis l'offre la plus avantageuse au coût de 36 676,61 \$ plus taxes pour la première étape et 5 410,00\$ plus taxes pour la deuxième étape.

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de l'entrepreneur Les Finitions Lyno Boivin pour l'étape 1 et 2 du projet de rénovation de l'hôtel de ville. La directrice générale doit s'assurer que l'entrepreneur sera en mesure de respecter les délais en vue de l'obtention de la subvention du PRABAM.

**ADOPTÉE**



2024-  
01-8829

N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### **7.3 - Déménagement bibliothèque**

Attendu que Gosselin Express a été mandaté pour procéder au déménagement du matériel appartenant à la bibliothèque;

Attendu que la Municipalité de Sacré-Coeur-de-Jésus participera et assumera 20% de la facture.

Attendu que le déménagement a eu lieu le 30 novembre dernier et que nous avons reçu une facture au montant de 1 911,46\$.

Il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement de la facture reçue par Gosselin Express.

**ADOPTÉE**

2024-  
01-8830

### **7.4 - Bibliothèque La Bouquinerie**

Attendu que la bibliothèque la Bouquinerie avait établi notre tarification 2023 au coût de 7 012\$;

Attendu que la bibliothèque a été fermée de la période de mai à décembre 2023;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers qu'un ajustement à notre participation 2023 soit faite en proportion des mois où la bibliothèque a été ouverte. Un montant de 2 337,36\$ sera payé pour 4 mois, soit la période d'ouverture du 1er janvier à la fin avril 2023.

**ADOPTÉE**

2024-  
01-8831

### **7.5 - Office d'Habitation des Appalaches**

Attendu que l'Office d'Habitation des Appalaches nous a fait parvenir deux factures.

Attendu qu'une facture au montant de 2 747,00\$ a déjà été payée pour l'année 2022

Attendu que les états financiers de 2022 de l'Office d'habitation des Appalaches ont été vérifiés

Attendu que des sommes sont à payer pour le programme d'habitation à loyer modique (HLM) au montant de 2 149,00\$ et pour le programme de supplément de loyer (PSL) au montant de 2 682,00\$;

Il est proposé par le conseiller Samantha Jalbert-Paré et résolu à l'unanimité des conseillers, de procéder au paiement de ces deux factures totalisant un montant de 4 831,00\$.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

2024-  
01-8832

### **7.6 - Affichage Interne - poste entretien ménager**

Attendu que le poste régulier à l'entretien ménager était vacant depuis la démission de Mme Manon Gilbert en date du 29 juin 2022;

Attendu que le poste a été comblé temporairement par des sous-traitants pour effectuer l'entretien ménager depuis ce temps;

Attendu que Mélanie Groleau a occupé le poste temporairement à titre d'auxiliaire depuis le 5 juin 2023;

Attendu que Mélanie Groleau a soumis sa candidature suite à l'affichage du poste à l'interne;

Il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'engager Mme Groleau à titre de préposée à l'entretien ménager au poste régulier de 25h/semaine.

**ADOPTÉE**

2024-  
01-8833

### **7.7 MRC des Appalaches - Facturation Can-explore**

Attendu que la MRC des Appalaches a mandaté la firme Pluritec pour la réalisation des travaux pour le cours d'eau sans nom;

Attendu que la MRC coordonne l'étude hydraulique et hydrologique par une caractérisation du bassin versant, des relevés de conduites et des infrastructures existantes;

Attendu qu'une portion de l'inspection des conduites ne pouvait pas être réalisée par des ressources humaines tel que soumis par Pluritec;

Attendu que la firme CanExplore a été mandatée pour documenter les conduites souterraines;

En conséquence, il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la facture au montant de 14 597,20\$ provenant de la MRC des Appalaches soit acquittée.

**ADOPTÉE**

## **8 - RÉGLEMENTATION**

2024-  
01-8834

### **8.1 - RÈGLEMENT DE TAXATION 2024 2023-257**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2024, qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2024;



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 988 du Code municipal, toutes taxes doivent être imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Darrell Paré lors de la séance extraordinaire du Conseil d'East Broughton, le 18 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement de taxation 2023-257 imposition de taxe foncière, taxes spéciales, du tarif de compensation pour les taxes de services de l'année et pour fixer les conditions de perception a été présenté et déposé par le maire, lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR Samantha Jalbert-Paré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil de la Municipalité d'East Broughton ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir:

### DÉFINITION

1 unité = 1 porte ou 1 logement

### SECTION 1 – TAXE FONCIÈRE

#### ARTICLE 1-1

Qu'une taxe foncière de 0.57 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée sur tout immeuble imposable résidentiel situé sur le territoire de la municipalité d'East Broughton.

#### ARTICLE 1-2

Qu'une taxe foncière de 1.07 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée sur tout immeuble imposable commercial situé sur le territoire de la municipalité d'East Broughton.

#### ARTICLE 1-3

Qu'une taxe foncière de 1.21 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée sur tout immeuble imposable industriel situé sur le territoire de la municipalité d'East Broughton.



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### ARTICLE 1-4

Qu'une taxe spéciale de 1.05 \$ du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imposée et prélevée pour le service de la dette sur tout immeuble imposable situé sur l'ensemble du territoire de la municipalité d'East Broughton.

### SECTION 2-TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES, RECYCLABLES ET COMPOSTABLES.

#### ARTICLE 2.1- MATIÈRES DESTINÉES À L'ENFOUISSEMENT

Les tarifs de compensations pour l'enlèvement et la disposition des ordures ménagères, la récupération et le compostage sont fixés à :

Le montant est fixé par catégorie d'immeuble:

##### A) Immeuble résidentiel

Unité

Pour tout logement résidentiel : 217 \$

Pour chaque logement additionnel dans un même immeuble  
..... 1 unité de plus

Immeuble commercial

Pour tout commerce à même la résidence : 405 \$

Pour tout commerce : 650 \$

Pour chaque local distinct:

Pour chaque local additionnel pour des fins de services  
professionnels ou d'affaires dans un même immeuble..1 unité de plus

Bar..... 2 unités

Salon de coiffure ..... 1,5 unités

Ferme..... 2 unités

Tout autre local commercial..... 1 unité

##### B) Immeuble industriel pour chaque industrie

Pour toutes les industries : 1 100 \$

C) Conteneur industriel ou commercial (taxe de service pour  
l'enfouissement)

Le taux pour trois (3) conteneurs et moins :



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Type de conteneur	Unité	Taux de base commercial : 650 \$ Taux de base industriel : 1100 \$
V2	1.25	Taux de base X unité
V4	1.50	Taux de base X unité
V6	1.75	Taux de base X unité
V8 – V9	2.00	Taux de base X unité

Lorsque l'immeuble possède quatre (4) à six (6) conteneurs, la taxe sera doublée.

### **SECTION 3 - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC**

#### **ARTICLE 3.1**

Que soit exigé et prélevé, pour l'année fiscale 2024, de tous les usagers propriétaires particuliers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service d'aqueduc dans la municipalité d'East Broughton un tarif annuel de 303,00 \$.

### **SECTION 4 - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DES ÉGOÛTS**

#### **ARTICLE 4.1**

Qu'un tarif annuel de 110,00 \$ soit exigé et prélevé pour l'année fiscale 2024 de tous les usagers de la municipalité d'East Broughton, propriétaires particuliers d'un logement ou local occupé par lui, loué ou à louer pour le service des égouts.

### **SECTION 5 - TARIF DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, POUR LES COMMERCES, INDUSTRIES, INSTITUTIONS, ORGANISMES OU AUTRES**

#### **ARTICLE 5.1**

Type de commerce	Unités	
	Aqueduc	Égout
Pour le premier local utilisé pour des services professionnels ou d'affaires dans un même immeuble (assurance, comptable, etc.)	1	1
pour chaque local distinct	1	1
Abattoir	3	6
Ambulance	1	1
Atelier débosselage	1,5	1
Bar	1.5	1
Bureau de poste	1	1
Entrepôt	1	1
Épicerie	3	2
Électricien	1	1
Ferme et habitation	3	3



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

Centre d'hébergement (non-autonome)	0.2/chambre	0.2/chambre
Restaurant	1.5	3
Lave-auto	3	2
Garage mécanique	1	1
Institution financière	1.5	1.5
Pharmacie	1.5	1.5
Poste essence	1.5	1
Quincaillerie	1	1
Restaurant saisonnier	1.5	1
Salle de réception	2	2
Salon de coiffure, esthétique	1.5	1
Salon funéraire	1.5	1
Studio de conditionnement physique	1	1
Atelier de ferblanterie	2	1
Industrie	3	3

Secteur	Aqueduc	Égoût
	\$/unité	\$/unité
East Broughton	303,00 \$	110,00 \$

### ARTICLE 5.2

Service d'eau et d'égout pour les non-desservies

Qu'une taxe foncière de (-0,22 \$) du 100 \$ de la valeur portée au rôle d'évaluation soit imputé sur tout immeuble imposable non-desservi situé sur le territoire de la municipalité d'East Broughton.

### ARTICLE 5.3

Service d'eau et d'égout pour les non-résidents

Secteur	Aqueduc	Égoût
	\$/unité	\$/unité
Non-résidents	605,00 \$	230,00 \$

## TARIF 2024 POUR LES SERVICES

### SECTION 6 – TAXE POLICE

#### ARTICLE 6.1

Le montant pour le service de police est fixé à 95,00 \$ sur chaque unité imposable résidentiel dans la municipalité d'East Broughton. Concernant les commerces et les industries un montant est fixé à 150,00 \$ chaque immeuble.

### SECTION 7 – TAXE INCENDIE

#### ARTICLE 7.1

Le montant pour le service d'incendie est fixé à 145,00 \$ sur chaque unité imposable dans la municipalité d'East Broughton.

--	--



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal* *de la Municipalité d'East Broughton*

Type de commerce	Unités
Commercial	1.5
Centre de la petite enfance	2
Exploitation agricole	3
Industriel	3
Poste essence	3
Résidence personnes âgées	3

### **SECTION 8 - TARIF DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE LOISIRS**

#### **ARTICLE 8.1**

Que soit exigé et prélevé, pour l'année fiscale 2024, sur tous les immeubles résidentiels dans la municipalité d'East Broughton un montant de 360,00 \$ chaque unité pour les services de loisirs.

### **SECTION 9 - BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

#### **ARTICLE 9.1**

Le coût pour la vidange des fosses septiques est de 100,00 \$, pour tous types et volumes de fosses.

Fosses : Les fosses sont vidangées par la municipalité une fois aux deux (2) ans.

### **SECTION 10 - NOMBRE ET DATE DES VERSEMENTS**

#### **ARTICLE 10.1**

Le Conseil municipal décrète que la taxe foncière et toutes les autres taxes ou compensations de plus de 300 \$, tel que prévu à la LFM, c.F-2.1 a.263 parag.4, sont payables comptant ou en huit (8) versements égaux, soient le 5 avril, 5 mai, 5 juin, 5 juillet, 5 août, 5 septembre, 5 octobre et 5 novembre 2024.

### **SECTION 11 - PAIEMENT EXIGIBLE ET TAUX D'INTÉRÊT**

#### **ARTICLE 11.1**

Le Conseil décrète que lorsqu'un versement n'est pas fait à son échéance, seul le montant du versement est alors exigible et porte intérêt à raison de 12% par année à compter de l'échéance du premier versement.

#### **ARTICLE 11.2**

Le Conseil décrète que des frais de 25,00 \$ seront exigibles pour encaissement de chèque sans provision.

#### **ARTICLE 11.3**

Les frais exigibles pour les biens et services tels qu'énumérés ci-dessous seront chargée.

1. Confirmation de taxes et confirmation d'évaluation  
.....50\$ / par matricule



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

2. Employé municipal .....57\$ / heure

Le samedi le taux horaire est majoré d'une demie (1/2) et le dimanche du double. Une (1) heure minimum sera facturée de semaine et un minimum de trois (3) heures les samedis, dimanches et jours fériés.

### **SECTION 12 - TARIFICATION MUNICIPALE**

#### **ARTICLE 12.1**

Photocopies ou impressions .....0.25\$ / la copie

Télécopies .....1,00\$ / la numérisation

### **SECTION 13 - PANNEAU NUMÉRIQUE**

#### **ARTICLE 13.1**

Pour afficher un événement lucratif sur le panneau numérique de la Route 112 qui est situé dans la municipalité d'East Broughton ou de Sacré-Cœur-de-Jésus, voici le tarif :

Événement 1 semaine .....25\$

Événement 1 mois .....60\$

Événement 1 mois à 6 mois .....120\$

Tout affichage pour une publicité en lien avec un organisme à but non lucratif .....0\$

### **SECTION 14 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### **ARTICLE 14.1**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

## **9 - LOISIRS ET CULTURE**

2024-  
01-8835

### **9.1 - Embauche de Maxime Olivier Roy - coordonnateur camp de jour**

Attendu que la municipalité met à la disposition des citoyens un camp de jour lors de la saison estivale pour les jeunes;

Attendu que le bon fonctionnement est assuré par le Coordonnateur de camp de jour qui permet de coordonner les activités, les communications, les animateurs,

Attendu que M. Maxime Olivier Roy a occupé le poste la saison dernière et qu'il a confirmé son intérêt à revenir cette année ;



N° de résolution  
ou annotation

2024-  
01-8836

2024-  
01-8837

2024-  
01-8838

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

En conséquence, il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Maxime Olivier Roy à titre de Coordonnateur de camp de jour pour l'été 2024.

**ADOPTÉE**

### **9.2 - Demande de permis de réunion gala de boxe**

Attendu que le Gala de boxe aura lieu le 27 avril 2024 au Centre des loisirs Desjardins.

Attendu que des boissons alcoolisées seront vendues et que l'obtention d'un permis de réunion est primordial;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Grondin et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice des loisirs procède à la demande du permis de réunion pour le gala de boxe prévu le 27 avril 2024.

**ADOPTÉE**

### **9.3 - Demande de permis de réunion pour Festi-Neige**

Attendu que l'activité Festi-Neige aura lieu le 10 février 2024 au Parc Oasis.

Attendu que des boissons alcoolisées seront vendues et que l'obtention d'un permis de réunion est primordial;

Il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice des loisirs procède à la demande du permis de réunion pour le Festi-Neige prévu le 10 février 2024.

**ADOPTÉE**

## **10 - URBANISME**

### **10.1 Dérogation mineure Ghislain Fortier**

Attendu que M. Ghislain Fortier a déposé une demande de dérogation mineure en vue d'une construction sur la 2e rue Est;

Attendu que le M. Fortier désire obtenir la permission d'aménager une ouverture supérieure au règlement afin d'accéder à son garage situé à l'arrière de la résidence;

Attendu que le comité d'urbanisme s'est réuni et a étudié cette demande;

Pour ces raisons, et après avoir examiné cette demande, il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure de M. Fortier tel que suggéré par le comité de l'urbanisme (CCU).

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## *Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton*

### 11 - VARIA

### 12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont posé plusieurs questions sur des sujets divers.

### 13 - PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance aura lieu le 5 février 2024.

### 2024- 01-8839 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Darrell Paré et résolu à l'unanimité de clore la séance à 20h19.

**ADOPTÉE**

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

  
Ginette Vachon  
Directrice générale

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Jean-Benoit Létourneau  
Maire

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Ginette Vachon, directrice générale, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.

*Ginette Vachon, dir. générale*